

DÉCISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
DE CADRE DE SANTÉ PARAMÉDICAL

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 6/04/2021

**Le Directeur du Centre Hospitalier**

- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu le décret 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un concours externe sur titres est ouvert en vue du recrutement pour le Centre Hospitalier Emile Roux du PUY EN VELAY de :

- 1 cadre de santé, filière Infirmière

**Article 2** : Ce concours est ouvert aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 susvisés et du diplôme de cadre de santé, ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

**Article 3** : Les demandes d'admission à concourir devront être adressées à :

**Madame la Directrice des Ressources Humaines et des affaires Médicales**  
**Centre Hospitalier Emile Roux**  
**12 Boulevard Docteur Chantemesse BP 20352**  
**43012 LE PUY EN VELAY Cedex**

**Date d'ouverture des inscriptions à partir du 06 avril 2021**  
**Date de clôture des inscriptions le 06 mai 2021 au plus tard**  
(Cachet de la poste faisant foi)

**Article 4** : Les candidats devront fournir :

- Une lettre manuscrite de demande d'admission à concourir ;
- Un curriculum vitae détaillé sur papier libre ;
- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche de poste occupé. L'établissement organisateur complétera la demande d'admission par une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) au nom du candidat.
- un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat.

Fait à Le Puy en Velay, le 22 avril 2021

Pour le Directeur, le directeur des ressources  
humaines et des affaires médicales

Elisabeth DANI

